



WEST AFRICAN FINANCING INVESTMENT CAPITAL

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV Autogérée)

OPCVM DIVERSE - CODE ISIN : TG0000001627

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de la SICAV WAFI CAPITAL. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans la SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

WAFI CAPITAL vise à procurer à ses actionnaires un rendement global à long terme, composé d'un revenu de dividendes régulier et une croissance à long terme modeste du capital.

Le portefeuille de la SICAV est composé de titres à revenus fixes et des actions. Ainsi, la SICAV peut investir dans les principales catégories d'instruments financiers ci-après :

- **Actions et/ou assimilés** : La SICAV est investie et exposée à hauteur de 70% au maximum de son actif net, hors liquidité et hors titres d'OPCVM « Actions », en actions et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UMOA.

• Obligations et/ou d'autres titres à revenu fixes : La

SICAV est investie et exposée à hauteur de 70% au maximum de son actif net, hors liquidités en :

- Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou par placement privé au sein de l'Union et autorisés par l'AMF-UMOA ;
- Bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un État de l'Union ;
- Valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les États membres de l'Union ;
- Valeurs mobilières émises sur le marché monétaire.

- La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM approuvées ou non par l'AMF-UMOA ;

- La SICAV peut détenir des liquidités dans la limite de 20% maximum de son actif net auprès d'un seul et même établissement de crédit, conformément à la réglementation en vigueur.

- La SICAV peut investir dans une limite maximum de 10% de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments financiers autres que ceux précités, sans toutefois dépasser 20% de cette limite sur un même émetteur.

L'indicateur de référence de la SICAV est la somme de 70% de la variation annuelle de l'indice BRVM Composite et de 30% de la courbe du taux moyen des obligations sur la durée de 5 ans publiée par l'Agence UMOA-TITRES. Il est en hausse de 16,44% au 31/12/2024.

Affectations des résultats : La SICAV est un OPCVM de Distribution. A ce titre, les sommes distribuables décidées par l'Assemblée Générale font l'objet d'une distribution annuelle et la mise en paiement est effectuée dans un délai de 6 mois maximum suivant la clôture de l'exercice.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande le rachat de ses actions chaque jour ouvré, dans les conditions prévues dans le Prospectus.

L'horizon de placement recommandé étant d'au moins 05 ans, cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant les 05 ans.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, la WAFI CAPITAL a mis en place un outil de gestion de liquidité dont le détail est décrit à la page 15 du Prospectus du Fonds.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT

Rendement potentiellement plus faible----- rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 2 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements de la SICAV d'une année à l'autre. Il ne prévoit pas la volatilité future de la SICAV. Il peut être modifié au fil du temps. Une SICAV associée à un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent. Sur une échelle de 7, la Sicav se situe à un niveau de risque de 5 en raison de son exposition aux actions qui peut aller jusqu'à 70 % maximum de son actif net.

Les Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur se présentent comme suit :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit est lié aux risques de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Cette situation pourra entraîner une dépréciation de la valeur du titre de l'émetteur et par conséquent faire baisser la Valeur Liquidative de la SICAV.

- **Risque de liquidité** : correspond au risque que la SICAV ne soit pas en mesure de vendre des titres en raison d'un manque de liquidité sur le marché et se traduit par le défaut de cession de certains titres et l'incapacité de la SICAV à honorer ses rachats à court terme.

Il n'y a pas de garantie relative à la protection et à la préservation du capital.

FRAIS

Frais de souscription et rachat

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	ASSIETTE	TAUX TTC Maximum				
Commission de souscription, non acquise à l'OPCVM	VL ¹ x nombre d'actions	0,5%				
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x nombre d'actions	0,50%				
Commission de rachat acquise à l'OPCVM et en fonction de la durée d'investissement dans la SICAV	VL x nombre d'actions	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans et +
		2%	1,50%	1%	0,50%	0%

1 = Valeur Liquidative

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais de gestion financière et frais administratifs

Frais prélevés par le Fonds sur une année	Montant	Taux
Frais courants	52 012 269 FCFA	19,05%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais d'entrée et de sortie correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevés avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie).

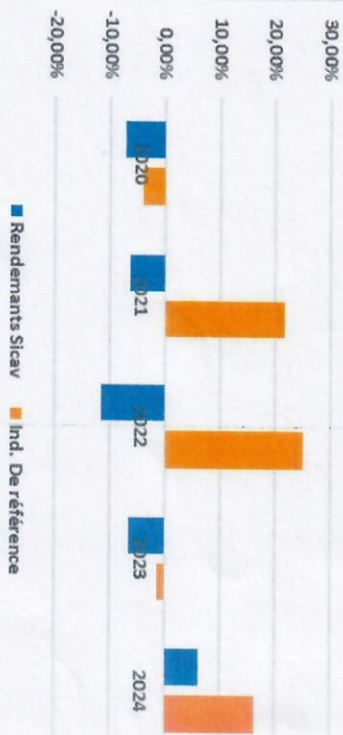
L'investisseur pourra obtenir de la SICAV, la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie qui peuvent être inférieurs à ceux mentionnés ci-dessous.

S'agissant des frais courants, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les frais d'intermédiation (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section Frais et Commission du Prospectus à la page 16.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mise à jour au 31 décembre 2024

PERFORMANCES PASSES



Ce graphique illustre les rendements des actions de la SICAV depuis le 05 juin 2020, date de son agrément et début de son exploitation. Ces rendements vous donnent une idée du risque auquel correspondait la SICAV par le passé. Ils ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais d'exploitation de la SICAV.

Les performances passées de la Sicav ont été calculées sur quatre ans et dans la devise de la zone UMOA, le Franc CFA. (XOF)

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le depositaire de la SICAV est la SGI Africaine de Gestion et d'Intermédiation (AGI)
- Conformément à la législation Togolaise, les revenus distribués par les Organismes de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et les autres formes de placement collectif agréées par l'AMF-UMOA ainsi que les plus-values résultant des cessions de parts ou actions de ces organismes, sont exonérés de l'impôt sur le revenu.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible au siège social de la société, sur le site internet de la SICAV et publiée également dans le Bulletin Officiel de la Côte (BOC) de la BRVM ;
- Les derniers documents annuels, les Statuts ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit (8) jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur des actions auprès de : SICAV WAFI CAPITAL S.A. :
380 Rue du Grand Marché, 3^{ème} étage immeuble UTB, 01 BP 2312
Lomé- République du Togo. Tel : (+228) 22 22 31 45 / (+228) 22 22 30 86,
Email : info@waficapital.com/waficapitalint@gmail.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues au numéro de téléphone : +228 70 36 43 32.

Cette SICAV est agréée, le 05 juin 2020 par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA sous le numéro SICAV/2020-01.

La responsabilité de WAFI ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPC.